

Protocole applicable dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, en vigueur à partir du 28/09/2020

### Accueil du public pendant les horaires d'ouverture

1. Port du masque :
  - Obligatoire à partir de 11 ans et durant toute la durée de présence dans les locaux.
2. Désinfection des mains (gel hydro alcoolique ou lavage des mains au savon)
3. Jauge d'accueil
  - Maximum 50 personnes au rez-de-chaussée de la Médiathèque, avec une limitation de 20 personnes maximum dans l'espace « album » de la section jeunesse.
  - Maximum 8 personnes au 1<sup>er</sup> étage dans la salle d'étude
4. Mise en quarantaine des documents en retour :
  - Minimum 3 jours
  - Les lecteurs déposent leurs documents empruntés sur un chariot à l'entrée de la médiathèque.
  - Ces documents sont ensuite stockés dans un espace réservé.
5. Distanciation :
  - Deux chaises par table (possibilité de demander des chaises supplémentaires à l'accueil pour les groupes constitués)
6. Sens de circulation :
  - L'entrée à la Médiathèque se fait par l'entrée principale, la sortie par les 2 issues de secours
  - La porte d'accès à Altigone est condamnée) (voir plan d'évacuation)
7. Désinfection des locaux :
  - Tous les matins par le personnel d'entretien
  - Désinfection par les bibliothécaires avec un virucide des postes de consultation du catalogue de la médiathèque 1 à 2 fois par jour selon l'affluence et les horaires d'ouverture
  - Désinfection par les bibliothécaires avec un virucide des points de contact, le samedi matin

### Groupes scolaires

1. Désinfection des mains :
  - Les locaux n'étant équipés que de 2 lavabos, la désinfection des mains se fera à l'aide d'une solution hydro alcoolique à l'arrivée à la Médiathèque pour les élémentaires.
  - L'enseignant aura informé au préalable les parents de cette utilisation de solution hydro alcoolique. Si un parent ne souhaite pas que son enfant utilise cette solution hydro alcoolique, l'enseignant devra informer les agents de la Médiathèque et un lavage des mains avec du savon et de l'eau sera organisé.
  - Si plus de 5 élèves sont concernés, la séance à la Médiathèque sera annulée et remplacée par une intervention des bibliothécaires dans la classe.
  - Concernant les enfants de maternelle : la collectivité fait le choix de ne pas utiliser le gel hydro-alcoolique. Les bibliothécaires se déplaceront dans les écoles sur cette période de Covid-19 avec les recommandations en cours.
2. Port du masque :
  - Les bibliothécaires et les adultes encadrants portent le masque durant toute la séance.

3. Aération des locaux :
  - Les locaux sont aérés durant 15 min entre chaque classe.
4. Enregistrement des prêts :
  - Centralisés par l'enseignants pour éviter les files d'attente
5. Mise en quarantaine :
  - De tous les documents en retour pendant minimum 3 jours

**Les enseignants devront signaler à la Médiathèque tout cas avéré de Covid apparu dans la semaine suivant la visite de la classe.**

### Accueil des groupes de la Maison de la Petite Enfance

1. Désinfection des mains :
  - Lavage au savon
2. Port du masque :
  - Les bibliothécaires et les adultes encadrants portent le masque durant toute la séance.
3. Aération des locaux :
  - Les locaux sont aérés durant 15 min entre chaque groupe.
4. Mise en quarantaine :
  - De tous les documents en retour pendant minimum 3 jours

### Animations

1. Port du masque obligatoire à partir de 11 ans et durant toute la durée de l'animation pour toutes les personnes présentes (participants et intervenants).
2. Désinfection des mains (gel hydro alcoolique ou lavage des mains au savon)
3. Jauge d'accueil :
  - Maximum 25 personnes au rez-de-chaussée de la Médiathèque (espace « revues »)
  - Maximum 20 personnes dans l'espace « album » de la section jeunesse.
  - Maximum 10 personnes au 1er étage dans la salle d'étude
  - Maximum 15 personnes dans le hall d'Altigone (Petites histoires du mercredi)
4. Distanciation :
  - Des intervenants : 2m entre intervenants et entre public.
  - Du public : 1 espace libre entre chaque groupe de personnes arrivant ensemble dans la limite de 10 personnes.
5. Registre Covid / Suivi des animations organisées par la Médiathèque :
  - Noms et numéros de téléphone de chaque participant (conservé 1 mois).
  - Dans le cas d'une mise à disposition des locaux à des associations extérieures, l'association s'engage à respecter le protocole établi par la médiathèque, et à tenir le registre de suivi Covid du public qu'elle accueille.

### Communication au public sur ces mesures

- Affichage des consignes à respecter, de la jauge, du sens de circulation dans les locaux
- Protocole sanitaire consultable sur le site de la Médiathèque